

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas accepter à la Chambre qu'un ministre de la Couronne nous fournisse un jour des renseignements ou nous livre des impressions que dès le lendemain, mitraillé de questions, il s'empressera de corriger, sous prétexte qu'ils n'étaient pas, qu'il en ai eu conscience ou non, conformes à la réalité. Tout au moins, le gouvernement actuel, qui change tous les jours d'attitude à cet égard, entend continuer de s'opposer à ce qu'on ouvre une enquête ou crée une Commission royale chargée de fournir à la Chambre tous les faits concernant l'entrée au Canada des «Cinq dragons» ou de leurs comparses soit en déposant un rapport à leur sujet, soit en chargeant un comité spécial ou un comité permanent d'interroger les fonctionnaires ou les ministres mis en cause.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre de la Justice (M. Basford) a demandé et obtenu la parole, m'ayant donné préavis de son intention de soulever la question de privilège. Il a commencé par invoquer le Règlement aux fins d'apporter une rectification à sa déclaration d'hier, que le hansard ait été en faute ou non. Le chef de l'opposition (M. Clark) a donné lui aussi son avis, et je ne saurais en aucune façon accorder maintenant la parole au ministre de la Justice sans l'accorder aussi au chef de l'opposition, et ainsi à tour de rôle à l'infini.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen).

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à la question du député de New Westminster (M. Leggatt) au sujet du statut de M. Hon Shum. Il a obtenu le statut d'immigrant reçu en 1973...

M. Baker (Grenville-Carleton): Continuons-nous la période des questions, monsieur l'Orateur?

M. Cullen: Voulez-vous des précisions ou non?

M. Baker (Grenville-Carleton): Faites une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans le consentement unanime de la Chambre, un ministre ne peut pas compléter une réponse qu'il a donnée à la période des questions. Si le ministre souhaite le faire, il lui faudra le consentement unanime. La Chambre consent-elle à ce que le ministre explicite sa réponse?

Des voix: D'accord.

M. Cullen: Je ne voulais pas expliciter ma réponse, monsieur l'Orateur. Toutefois, j'ai dit au député que je n'avais pas les renseignements en mains alors qu'en fait, je les avais. La personne en question, M. Shum, est arrivé en 1973 et une tentative d'extradition a échoué pour des détails juridiques. Je crois savoir qu'on a interjeté appel et que le jugement n'est pas encore rendu.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. REYNOLDS—LES PROPOS TENUS À UNE ÉMISSION DE RADIO-CANADA

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège parce que ma

réputation de député est mise en jeu. Dimanche et lundi, les députés ont entendu ou vu à la télévision de Radio-Canada qu'on m'accusait d'être de mêche avec des têtes d'affiche du monde interlope de Vancouver. C'est absolument faux et je me joins aux autres députés des deux côtés de la Chambre qui ont été grossièrement calomniés, ou dont les propos ont été tellement déformés et mal rapportés qu'on n'arrivait plus à les reconnaître, lorsqu'ils ont exprimé leur dégoût de voir que la Société Radio-Canada jugeait qu'elle avait pour mandat de mentir délibérément à ses téléspectateurs.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Radio-Canada a insinué que j'entretenais d'étroits rapports avec des chefs du monde interlope. C'est complètement faux. Mes relations avec ces hommes se sont limitées aux réponses qu'un député doit normalement donner aux gens qui demandent leur aide. Comme tous les députés, je réponds à des douzaines d'appels et de lettres. Je ne peux tout de même pas enquêter sur tous les gens qui me parlent au téléphone, qui m'écrivent ou qui viennent me rencontrer. Il m'est également impossible de connaître les antécédents du propriétaire de tous les restaurants où je vais parfois manger ou des entreprises que je visite. Quel député peut se vanter du contraire, monsieur l'Orateur? Il est ridicule de croire qu'un député puisse connaître parfaitement les relations de personnes qu'il rencontre à l'occasion?

Monsieur l'Orateur, je suis député à plein temps depuis cinq ans. J'ai travaillé extrêmement fort et j'ai toujours accepté de rencontrer tous ceux qui voulaient me voir. D'ailleurs, je suis fier de le dire.

Radio-Canada m'a accusé de corruption ou de naïveté. Je dois rappeler à la Chambre que je n'aurais guère pu insister davantage que je ne l'ai fait pour que l'on essaie de réduire à l'impuissance la pègre canadienne. Je ne suis pas sur le point de renoncer totalement aux principes sur lesquels j'ai fondé toute ma carrière politique pour me faire complice de la pègre. Les images que Radio-Canada a présentées ne sont que de petites coupures de films habilement montées. M. Cala m'a demandé un service comme on m'en demande des centaines de fois par jour, et je lui ai donné une réponse bien moins utile que ne l'auraient fait la plupart des députés. Je lui ai dit que je ne savais vraiment pas où le pipe-line de la vallée du Mackenzie allait être construit et je lui ai conseillé de s'adresser à un autre député et à des démarcheurs des sociétés pétrolières. Je n'ai même pas pu hasarder une hypothèse valable.

J'aimerais signaler en passant que la Chambre a déjà été aux prises avec ce même problème, lorsque le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) fut accusé d'avoir violé le secret du budget relativement aux droits imposés sur les canots-automobiles. Je demande aux députés de se rappeler qu'un comité de la Chambre avait alors reproché à la *Gazette* de Montréal d'avoir interprété de travers l'attitude du député.

On me reproche d'avoir été naïf, mais je crois que s'il y a des naïfs quelque part, ce sont à coup sûr ceux qui sont entrés en contact avec moi et qui semblaient croire qu'un député de l'opposition serait dans le secret des dieux concernant le tracé du pipe-line, vingt mois avant qu'une décision soit prise.

Des voix: Bravo!